



## Conseil sur rupture de contrat de travail

-----  
Par jeff12

J'ai été débauché par une société de la Réunion comme cadre commercial pour une enseigne de distribution indépendante.

Suite à ce recrutement, la société avant mon départ m'a demandé d'effectuer une période d'imprégnation aux méthodes de cette enseigne.

Le dg de la société à la Réunion s'est arrangé avec le pdg du magasin le plus proche de chez moi pour faire cette formation. J'ai effectué la formation.

Je débarque à la Réunion et au bout de 4 mois je vois que le travail ne colle pas du tout avec mes attentes. Je suis quelques jours en maladie puis romps mon contrat qui était un contrat d'essai de 4 mois. J'ai reçu un trop perçu de 86.04 ? suite à l'arrêt maladie.

Cependant, ils ne m'ont jamais réglé les formations et les frais s'y attachant. Je n'ai même pas été déclaré durant cette période.

Suite à un recommandé que j'ai reçu concernant le remboursement du trop perçu, je leur ai fait parvenir le recommandé suivant :

Madame,

J'accuse réception de votre courrier recommandé du 29 février 2012. Je tenais à vous informer que je n'ai toujours pas reçu le solde de tout compte pour la période de travail .

J'attire votre attention sur le fait que certaines choses ne m'ont pas été payées à savoir :

Ayant effectué une semaine de « formation et imprégnation » du 8 novembre 2010 au 13 novembre 2010 à la demande du PDG et du Responsable Exploitation. Vous ne m'avez apparemment pas déclaré durant cette période et vous ne m'avez pas rétribué non plus. De plus, j'habitais à plusieurs dizaines de kilomètres de cet hypermarché et j'ai donc effectué les trajets de mon domicile durant les 5 jours.

Ci-joint la répartition des horaires de travail de la semaine :

? Lundi 6h00-12h30 14h00-19h00

? Mardi 6h00-12h30 14h00-19h00

? Mercredi 6h00-12h30 14h00-19h00

? Jeudi je n'ai pas travaillé car férié

? Vendredi 6h00-12h30 14h00-19h00

? Samedi 6h00-12h30 14h00-18h00

Je vous demande donc le règlement des heures de travail effectuées durant la période de « formation et imprégnation » (salaire+congé payé+precarité) ainsi que le remboursement de mes frais de déplacement à savoir :

50 km aller et 50 km retour x 5 jours soit 500 km

Mon véhicule était une Xantia 1.8 essence de 9 chevaux (barème impôt DX0.635)

Donc  $500\text{km} \times 0.635 = 317.50?$

J'ai aussi pris mes repas sur place mais je vous ferai cadeau du remboursement car je n'ai plus les tickets.

Je vous autorise donc à régulariser 86.06? sur le montant du solde de tout compte que vous aurez à me verser .

Je me réserve le droit d'envoyer une copie aux services de la Direction Départementale du Travail ou tout autre service de l'état permettant le règlement de notre litige.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Madame, mes sincères salutations.

QUE DOIS JE FAIRE MAINTENANT?????

MERCI DE VOS REPONSES

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement